



Vous avez entre les mains
« ***L'Écho des missions*** » qui vous raconte
ce qui se passe en vrai dans les services
de la DGFIP partout sur le territoire



Destruction des PCE (suite) :

Dans de nombreuses directions, surtout les grosses, mais pas que..., nos cravaté.es se sont rendu compte qu'une programmation en lien avec le terrain ça peut être efficace. Donc, on assiste à la création de « pôles de programmation », qui ressemblent à s'y méprendre à des PCE sans expertise ! Mais pas partout : à la DIRCOFI Sud Est Outre-Mer, une partie des emplois fléchés sur cette mission ont été transférés dans une brigade de programmation (BEP) créée pour l'occasion... à Marseille. Étonnamment les collègues issu.es des PCE de Manosque, Antibes ou de Fort de France ne s'y sont pas précipité.es. Et à ce jour, plus de la moitié des postes n'ont pas trouvé preneurs et seront pourvus, au mieux, par des stagiaires. On ne change pas une équipe qui perd...

Service départemental des impôts fonciers : un chef d'œuvre, déjà en péril, de la DG

La mise en place des SdiF s'est déroulée dans des conditions désastreuses : GMBI, bascule Surf, mise en place chaotique des services par des décideurs ne connaissant rien au métier.

Et ça continue !

Admirons le génie des planificateurs de la DG qui sortent le 28 octobre 2025 une note sur le transfert du traitement de la taxe d'aménagement et de la taxe d'archéologie préventive des directions départementales des territoires vers la DGFIP.

Sauf que le traitement de ces dossiers incombe à la DGFIP depuis le 01/01/2025 !

Il était temps.

On reprochera ensuite aux agents des SdiF d'être en retard...

Mais si c'était tout... Parlons de SURF. Le 30/10/2025 sort un point sur les anomalies de traitement dans SURF. Sur 14, seules 8 sont résolues à 100 %. Pour les autres il faudra attendre... 2026...

Les multiples retards pris dans les Sdif en raison de leur mauvaise installation au démarrage et de la qualité calamiteuse de leurs applicatifs ont bien sûr des conséquences dramatiques sur la qualité de vie au travail pour les agents des Sdif, mais aussi sur toute la chaîne foncière, du service de publicité foncière au service des impôts des particuliers.

Services de gestion comptable (SGC) : non aux services usines



Cité comme une raison du manque d'intérêt du travail dans ces services, le traitement de masse et de plus en plus automatisé est vécu comme un travail moins intéressant et déshumanisé. C'est ce constat qui est dressé par les entretiens tenus pour Hélios 2 :

- 👉 Sentiment d'urgence continu,
- 👉 Méfiance envers les automates.

Et ce n'est pas la multiplication des Services Facturiers (SFACT) et/ou des contrôles allégés en partenariat (CAP) et leurs contrôles à posteriori qui répondront correctement au sentiment d'urgence. Bien au contraire, car pèseront encore plus sur les agents les risques de la responsabilité personnelle liée à la RGP.

A l'opposé de ce qui est ressenti par les agents des SGC, le choix de la DG est donc... d'appuyer sur le champignon, probablement pour supprimer encore plus d'emplois.

En effet, l'utilisation des automates est l'obsession de la DG : 6 documents de suivi des taux de l'utilisation des automates publiés pour le seul jour du 30/10/2025.

Devant des services exsangues, la seule solution envisagée est la fuite en avant avec le visa automatique, les rapprochements Banque de France automatiques, etc mais aucune procédure n'est vraiment mise en place pour traiter les anomalies ou surtout les plantages qui génèrent un important travail manuel.

Devant la réticence des agents, la mission Hélios 2 envisage donc de « développer des campagnes d'adhésion aux automates » : la DG ne tient aucun compte du mal être des agents et envisage seulement d'aller plus loin pour gagner en « efficacité ». Et ensuite la DG ne comprend pas notre démotivation.

La dinguerie du mois : Quand des agents publics doivent servir la soupe au privé



Nouvelle obsession de la DGFIP : la facturation électronique. Il FAUT que ça marche... Vous comprenez, m'dame Michu, TOUS les pays de l'Union Européenne l'ont fait ! Et comme cela doit être mis en place le plus rapidement possible, le projet d'un opérateur public pour faire l'interface entre les entreprises et la DGFIP a été abandonné. Ce sont donc des sociétés privées, dont certaines exerçant leurs activités hors de France, d'autres avec une probité fiscale incertaine, qui seront chargées de cette mission.

Et la direction générale demande donc aux collègues des SIE, qui bien sûr se tournent les pouces, de mobiliser entre trois et dix personnes pour assurer au téléphone la promotion de cette magnifique innovation auprès des clients, euh.. pardon, des redevables.

Bali... C'est ballot... et même pire !



Le logiciel BALI, qui accompagne les agents des Centres de contact au quotidien, est un outil issu des plateformes téléphoniques du privé. Il permet non seulement à l'agent de se loguer au téléphone et d'être mis en relation avec les usagers selon ses compétences, mais surtout à la mission Stratégie Relations aux Publics (SRP) de suivre la productivité de son « **stock agents** » en temps réel et d'obtenir des statistiques de performance. Cependant, selon l'utilisation qui en est faite par l'encadrement local, il peut être utilisé de manière toxique pour **fliquer les collègues voire dégrader leur CREP**.

Toute l'activité des collègues doit être retracée du pointage d'arrivée au pointage du départ via BALI. La cohérence entre les heures de pointages et celles de « *logging* » est d'ailleurs tout particulièrement scrutée.

L'utilisation de BALI génère un stress important et augmente drastiquement les Risques Psycho-Sociaux.

Les collègues doivent, selon la « bienveillance » de leur encadrement, rendre compte de la moindre minute passée sur le lieu de travail et de leurs activités au travers des codifications dans l'outil BALI.

Même le temps passé aux toilettes doit être codifié de façon spécifique !

Le blabla lénifiant de la DG, servi aux médias et à nos représentants suite à l'inquiétante montée des risques psycho-sociaux dans notre administration (21 suicides en 2025) est insupportable quand la DGFIP crée sans états d'âmes les outils qui les génèrent!

Domaines : à la petite semaine...

Passer d'une gestion domaniale nationale par la DGFIP à une vision locale par les préfets de région... ou le manque d'ambition de l'État français dans la gestion de son patrimoine.

Lancé en 2023 par une expérimentation en Normandie, le « pilotage fonctionnel » des services locaux des domaines (SLD) par le pôle régional de l'immobilier de l'état (PRIE) est en cours de généralisation par la DG au travers d'une série de notes sorties fin décembre 2025/début janvier 2026.

Conséquence, les collègues évaluateurs ont été rattachés aux pôles d'évaluation domaniale, ne laissant que peu d'effectif pour la partie gestion. Avec le transfert de la partie évaluation, la plupart des directeurs n'ont plus porté d'intérêt au SLD, qui restait pourtant de leur compétence.

L'instruction datée du 26/12/2025 prévoit la mise en place au 1^{er} septembre 2026 d'un « partenariat » fonctionnel obligatoire entre les PRIE et les SLD, avec une possibilité de partenariat renforcé.

C'est donc une nouvelle étape aujourd'hui : au lieu de reconnaître son échec et d'admettre que le désintérêt pour la mission a conduit à laisser la partie gestion en souffrance, la DG continue dans la même direction et accélère en soumettant les SLD à un pilotage fonctionnel obligatoire des PRIE.

Bien entendu l'instruction ne prévoit qu'un socle minimal comme partenariat obligatoire. Mais un partenariat renforcé est prévu, qui confie l'encadrement des agents du SLD au PRIE.

C'est la fin de la mission au niveau local.

Nul doute que les directions en mal de personnel souscriront à ce partenariat renforcé théoriquement optionnel dans l'espoir de se débarrasser d'une mission devenue peu valorisante.

Le domaine comme mission couvrant tout le territoire est sur le point de disparaître.

Alors que la DGFIP possède une réelle expertise en matière domaniale, les instances décisionnaires en matière d'immobilier de l'état sont en partie sous la tutelle du préfet de région, la concentration des maigres moyens restant sur la mission à un niveau régional laisse présager d'une future perte de la mission pour la DGFIP.

Les enjeux très importants de la mission domaniale et de l'immobilier public de manière générale nécessitent de conserver une expertise indépendante et qui couvre tout le territoire.